
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Samedi 28 mars 2020

ARS Bourgogne-Franche-Comté

03 80 41 99 94 - ars-bfc-presse@ars.sante.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes

04 27 86 55 55 - ars-ara-presse@ars.sante.fr



Transferts de patients COVID-19

40 patients en réanimation hospitalisés en Bourgogne-Franche-Comté transférés vers les hôpitaux d'Auvergne-Rhône-Alpes

Les ARS d'Auvergne-Rhône-Alpes et de Bourgogne-Franche-Comté organisent le transfert de 40 patients, avec une collaboration étroite entre les CHU de Besançon, Dijon, Clermont-Ferrand, Grenoble et leurs équipes ainsi que les Hospices civiles de Lyon (avec l'appui du SAMU de zone). Cette décision a été prise le vendredi 27 matin en lien avec le Ministère des solidarités et de la santé.

La région Bourgogne Franche-Comté connaît actuellement une forte occupation des lits de réanimation et des perspectives d'aggravation durant le week-end qui justifie une anticipation impliquant l'appui de la région Auvergne-Rhône-Alpes à une autre région pour la prise en charge de certains des patients.

40 PATIENTS TRANSFÉRÉS

40 patients hospitalisés en Bourgogne-Franche-Comté sont en cours de transfert dans 3 départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes : le Puy-de-Dôme, l'Allier et l'Isère. Ce transfert s'effectuera sur 3 à 4 jours et **13 patients ont déjà été reçus dans les hôpitaux de Clermont-Ferrand et de l'Allier ce samedi 28 mars.**

Les patients viennent des établissements hospitaliers de première et deuxième ligne des départements du Doubs, du Territoire de Belfort, de Haute-Saône, de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire.

Leurs prises en charge se répartissent sur plusieurs établissements d'Auvergne-Rhône-Alpes :

- 21 personnes au CHU de Clermont-Ferrand (63) ;
- 9 patients dans 3 établissements de l'Allier : CH de Montluçon, CH de Vichy et CH de Moulins ;
- 10 au CHU de Grenoble

Les établissements de ces 3 départements ont été privilégiés en fonction du taux d'occupation actuel des lits de réanimation dans la région. L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes continuera d'être vigilante sur l'évolution de la situation épidémiologique dans les territoires de la région et sur les capacités hospitalières en soins de réanimation.

A ces 40 malades il faut rajouter 2 patients supplémentaires transférés vendredi 27 mars au soir de l'hôpital de Mâcon vers les services de réanimation des Hospices civils de Lyon et du centre hospitalier de Villefranche-sur-Saône. Ceci porte à 42 le nombre total de transferts effectués entre les 2 régions depuis le vendredi 27 mars.

MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE PENDANT LE TRANSFERT

Les patients seront transférés par plusieurs moyens de transport (avion, hélicoptère, ambulance) définis selon les destinations.

Les patients transférés sont tous pris en charge en réanimation. Ils nécessitent une médicalisation pendant le trajet et sont placés sous la surveillance d'un médecin et d'une infirmière jusqu'à leur prise en charge à l'hôpital.